

À compter du 1^{er} novembre 2021, les projets instruits par le pôle Atlanpole Biotherapies dans le cadre de la procédure de labellisation pourront bénéficier d'une lettre de labellisation ou d'une lettre de soutien, en fonction de leur typologie et du guichet de financement choisi (Tableau 1).

TABLEAU 1 - MODALITES DE LABELLISATION		
Modalités	Labellisation	Lettre de soutien
Type de financeurs	<ul style="list-style-type: none">• Institutionnels (Etat, collectivités territoriales, agences nationales ou régionales...)	<ul style="list-style-type: none">• Commission Européenne et ses agences• Organisations caritatives (ex. : fondations)
Type de projets	<ul style="list-style-type: none">• Monopartenaires / collaboratifs• Régionaux / nationaux• R&D / structurants	<ul style="list-style-type: none">• Monopartenaires / collaboratifs• Régionaux / nationaux / européens• R&D / structurants

1- Procédure de délivrance d'une lettre de labellisation

La procédure de délivrance d'une lettre de labellisation comprend (Figure 1) :

- Envoi d'un diaporama de présentation du projet au pôle 1 mois avant la date de clôture de l'appel à projets (trame de présentation fournie par le pôle)
- Examen du projet par les experts sur la base du diaporama
- Audition du porteur de projet (présentation : 15 mn ; questions/réponses : 10 mn.) et recommandations des experts pour améliorer le projet
- Soumission du dossier final (projet scientifique, annexes financières...) au pôle 1 semaine avant la date de clôture de l'appel à projets
- Vérification de la prise en compte des recommandations du comité labellisation et délivrance de la lettre de labellisation par le pôle
- Information du Conseil d'Administration de la décision du comité de labellisation

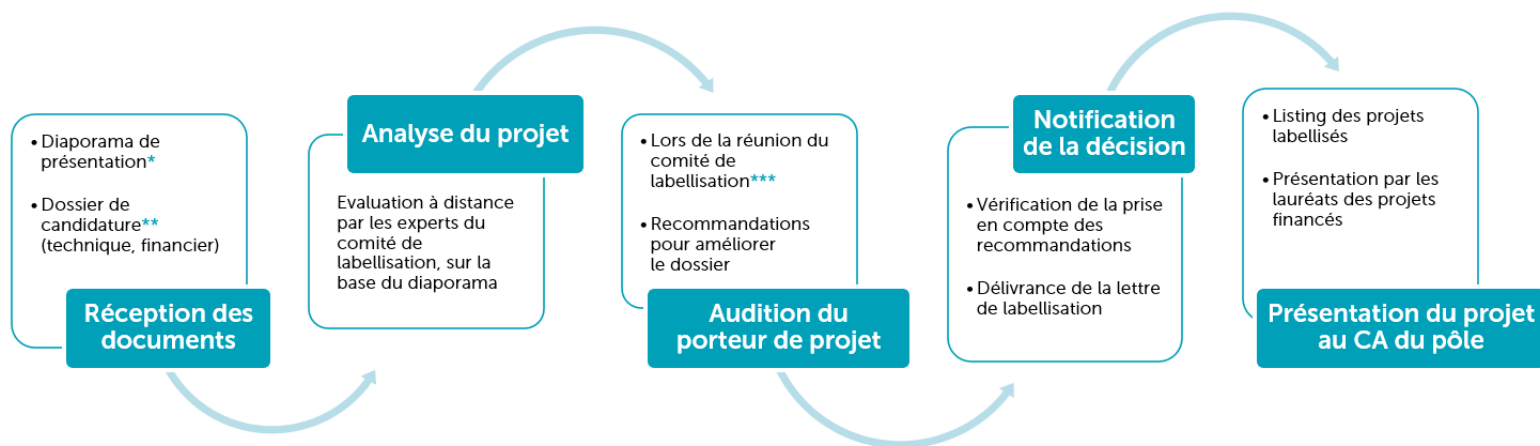


Figure 1 – Procédure de délivrance d’une lettre de labellisation

Précisions :

- * Diaporama de présentation : 1 mois avant la deadline de candidature à l’appel à projets
- ** Dossier de candidature : 1 semaine avant la deadline de candidature à l’appel à projets
- *** Comité de labellisation : audition, questions/réponses, délibération séance tenante, recommandations

2- Procédure de délivrance d’une lettre de soutien

La procédure de délivrance d’une lettre de soutien se déroule de la façon suivante (Figure 2).

- Envoi du dossier de candidature (projet scientifique, annexes financières...) au pôle 2 semaines avant la date de clôture de l’appel à projets
- Examen du dossier par l’équipe-projet du pôle : pas de passage en comité de labellisation, pas d’audition du porteur de projet
- Délivrance de la lettre de soutien par le pôle
- Information du Conseil d’Administration de la décision du pôle

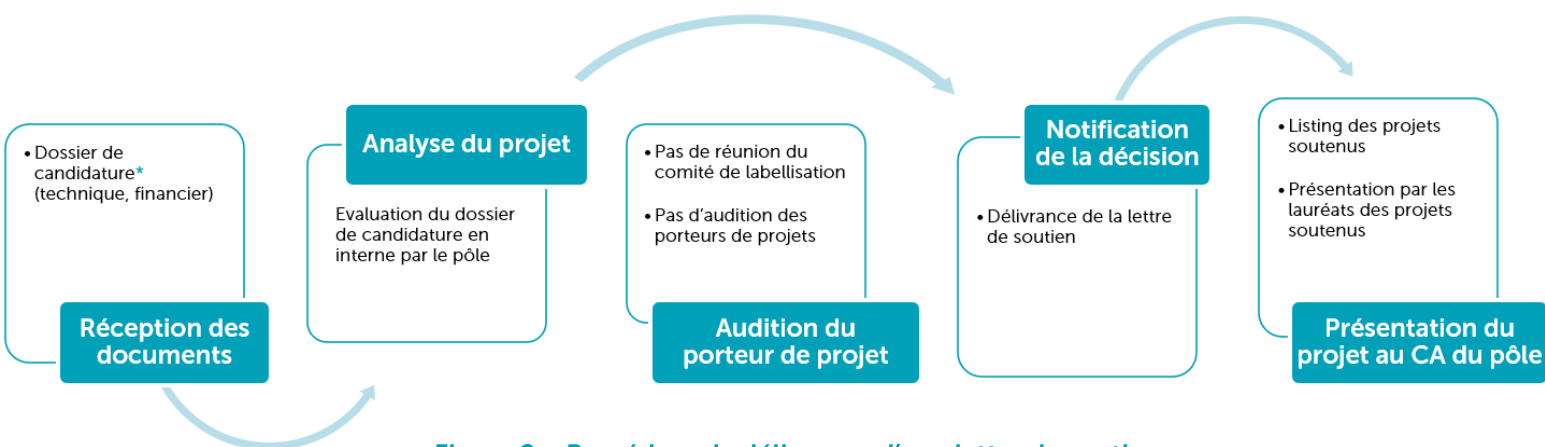


Figure 2 – Procédure de délivrance d’une lettre de soutien

Précisions :

- * Dossier de candidature : 2 semaines avant la deadline de candidature à l’appel à projets

3- Dates des réunions du comité de labellisation

Le comité de labellisation se réunira une fois par mois par défaut, en fonction du flux de projets à examiner.

Le calendrier prévisionnel est consultable [ici](#).

Contacts

Pays de la Loire et Centre-Val de Loire

- Benoît-Jules YOUBICIER-SIMO, youbicier-simo@atlanpole.fr
02 40 25 27 21 / 06 73 14 95 78
- Johann DION, dion@atlanpole.fr
02 40 25 18 48/ 06 74 29 84 06 pour les départements 85 et 44
- Mineke FAURE-EON, mineke.faure-eon@angerstechnopole.com
02 41 72 02 04 / 07 84 56 26 24 pour les départements 49,53 et 72.

Bretagne

- Aude Breton, aude.breton@biotech-sante-bretagne.fr
02 23 23 72 73 / 06 45 79 11 75